

TI CKET MOBI LI TE  
&  
MOBI GO COVOI TURAGE

LE TICKET MOBILITÉ  
« 30 € PAR MOIS »

# LE TICKET MOBILITÉ « 30 € PAR MOIS »

## > Les principes :

- Aide financière aux salariés dépendants de leur voiture, pour effectuer leurs déplacements domicile-travail ;
- Dispositif qui repose sur un partenariat et sur la base du volontariat des employeurs de BFC ( public, privé, associatif) ;
- Fruit des discussions menées conjointement avec les organisations syndicales de salariés et les organisations patronales ;
- La Région contribue pour moitié au financement des 30 € mensuels ;
- Mise en œuvre : juin 2019.

## > Pour qu'un salarié y soit éligible :

- Être en CDI ou CDD de minimum 1 mois
- Percevoir un salaire égal ou inférieur à 2x le SMC (2408 euros net)
- Être domicilié à minimum 30 km de son lieu de travail
- Ne pas pouvoir effectuer son déplacement domicile-travail en transport en commun ou doit si cela est possible, avoir un trajet en TC de 1h (aller ou retour).

# LE TICKET MOBILITÉ « 30 EUROS PAR MOIS »

> A ce jour **154 conventions** établies avec des employeurs du privé/public/associatif.

> Répartition des contractualisations par départements :

Côte d'Or	Saone et Loire	Nièvre	Yonne	Doubs	Jura	Haute- Saône	Territoire de Belfort
22	29	9	16	44	20	13	1

> Répartition par type de structure :

entreprises	formation/scolaire	associations	collectivités territoriales	EHPAD/Médical
81	5	29	28	11

> Estimation actuelle (base des 154 conventions) : environ 2 000 bénéficiaires.

> Majoritairement des entreprises de petite taille – mais également une belle représentation des collectivités territoriales et des EHPAD.

> Conventions qui se poursuivent.

## « MOBI GO COVOITURAGE »

Un système de covoiturage organisé et subventionné par la Région

**COVOITURAGE  
ORGANISÉ mobigo**  
Comment ça marche ?

**Mobigo covoiturage organisé**  
Une application mobile

DISPONIBLE  
SUR ANDROID



DISPONIBLE  
EN 2020 SUR



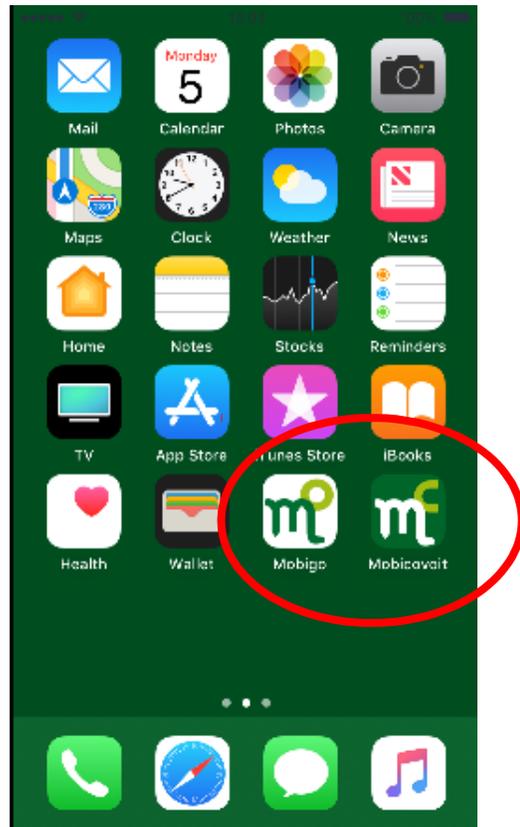
# MOBI GO COVOITURAGE

## Système expérimental de covoiturage organisé et subventionné

- > Application mobile, disponible sur Android (puis sur iPhone courant 2020);
- > A terme : l'application sera intégrée dans le système d'information multimodal MOBIGO, afin que le covoiturage domicile-travail devienne un mode de mobilité au même titre que le train et le car, auxquels il pourra également se combiner ;
- > Le système vise les déplacements domicile-travail sur courtes et moyennes distances (ce que ne permettent pas aujourd'hui les plateformes nationales plus connues) et sera adapté aux horaires et plages de travail des salariés.

> Une application mobile

2 applications : une passager + une conducteur



Ecrans de démarrage



> mise en service de 6 lignes de covoiturage organisé et subventionné

## Nord Cote Or ( 3 )

- ❖ ANCY LE FRANC → POUILLENAY (45 km) Option possible jusqu'à Dijon (110 km)
- ❖ SAULIEU → CHATILLON SUR SEINE (80 km)
- ❖ EPOISSES → SEMUR → LES LAUMES (30 km)

## Communauté de Communes Des Portes du Haut Doubs ( 2 )

- ❖ BESANCON → FUANS (51km)
- ❖ BAUME LES DAMES → AVOUDREY (33km)

## Communauté de Communes du Jovi ni en ( 1 )

- ❖ SENS → AUXERRE ( 53km)